Commune d'Aveize

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
Document de travail -V3- 25/04/2019
Plan 1/2
Echelle : 1 / 5000

Latitude a.s.p. - Le Forest - 69210 SAINT-BEL
Tel: 04 74 01 21 46 - Courriel: secretariat@latitude-aspi.com
SARL au capital de 100 000 euros - SIRET: 451 675 110 00022 - Code APE 71 12B

Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone à dominante pavillonnaire
- Ui : Zone d'activités économiques
- Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêts collectifs
- AUa : Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
- AUi : Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'activités

Les zones AU sont soumises à une orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article R151-8 du CU

Les zones naturelles et agricoles

- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisements) protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Elément remarquable du paysage (jardins) protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Elément remarquable du paysage (Zone humide) protégé au titre de l'article L151.23 du CU
- Elément remarquable du paysage (bâti) protégé au titre de l'article L151.19 du CU

Les autres éléments

- RDC d'activités protégé au titre de l'article L151.16 du CU
- Secteur d'implantation du bâti à l'alignement de la voie
- Emplacement réservé

Les risques

- Zone rouge du PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers)
- Zone bleue du PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers)
- Zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation)

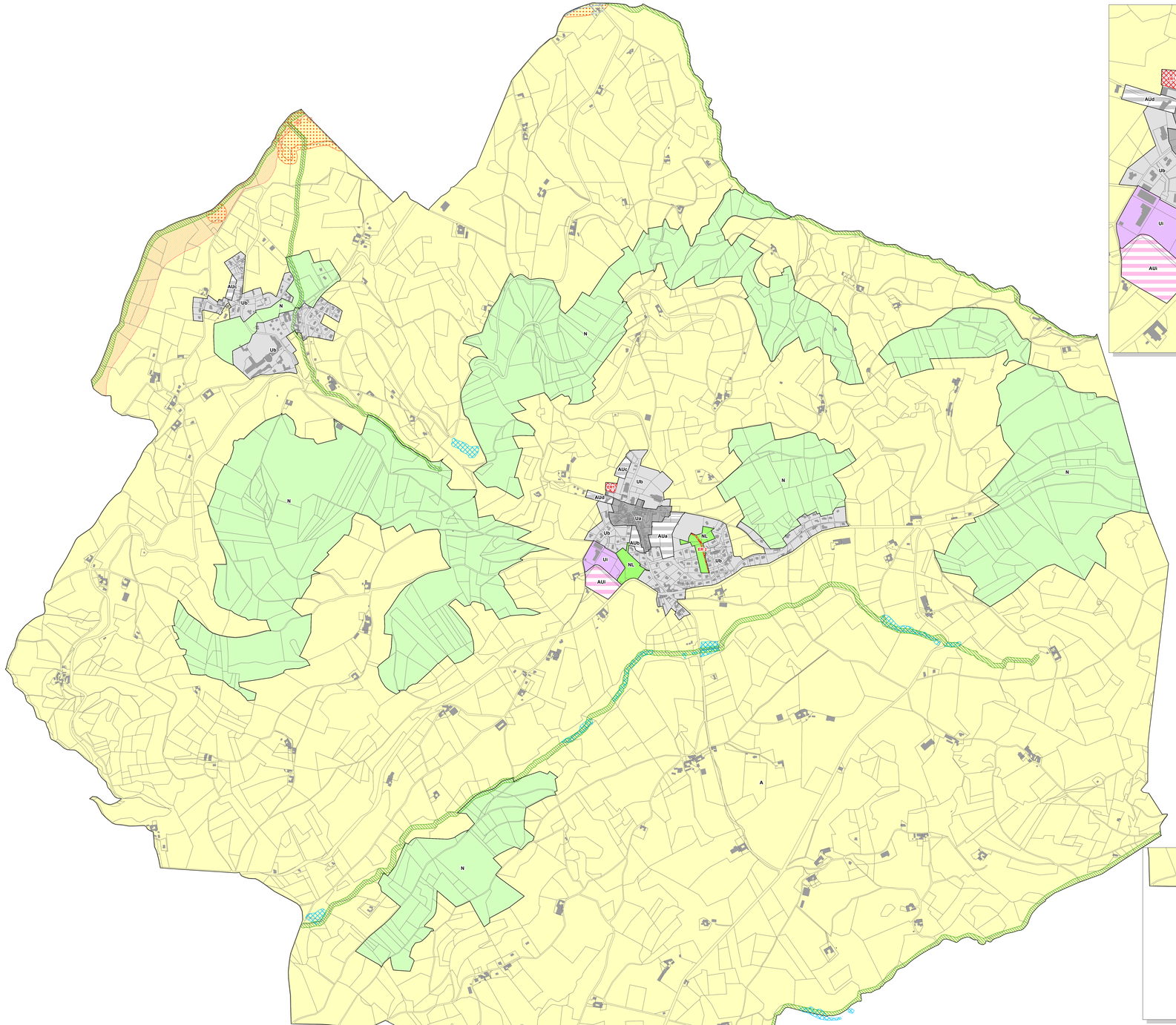

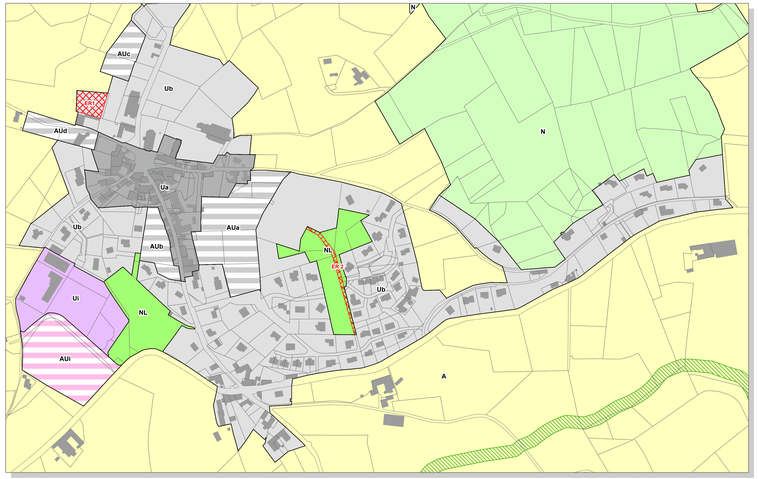

Détails du centre bourg au 1/2500

Détails de l'Argentière au 1/2500

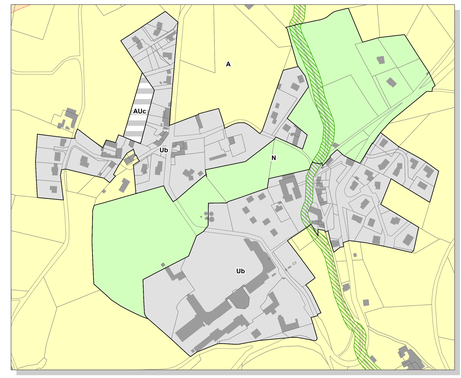
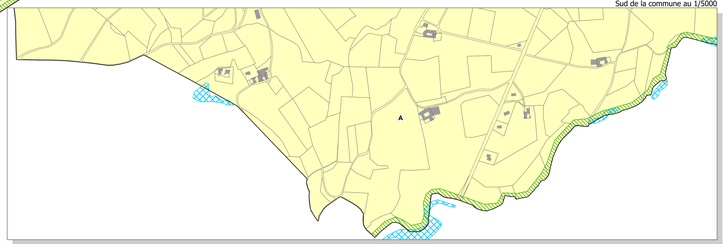
Sud de la commune au 1/5000